

Communiqué de presse

Le cadre historique

En 1841, les Frères des Ecoles Chrétiennes s'installaient à Malonne, dans une des plus anciennes abbayes de Belgique, alors désaffectée. Afin de répondre à la demande pressante de maîtres pour les écoles primaires des villages, ils ouvraient une école normale dont l'internat serait le complément indispensable.

S'ouvraient ensuite les écoles d'enseignement maternel, primaire, secondaire, primaire spécialisé et, enfin, un graduat.

Certains membres du personnel ont encore en mémoire le millier d'internes qui vivaient à Malonne sous la conduite d'une Communauté de 70 Frères des Ecoles Chrétiennes. Ces derniers étaient disponibles 24 heures sur 24, toute l'année, autant pour les écoles que pour l'internat qui vivaient l'un dans l'autre, l'un par l'autre. Les Frères rendaient de nombreux services bénévolement en école, en surveillance d'étude, en animations de week-end, au jardin, à la cuisine... dans tous les lieux de cette société malonnoise presque autonome.

C'est le bénévolat et l'argent récolté par la communauté qui ont permis de construire lentement mais sûrement une Institution dont la réputation a largement dépassé les frontières.

L'heure de la crise des internats

Suivant l'évolution de la société, la Congrégation s'est peu à peu retirée de l'Institut. Les écoles ont été confiées à des directions laïques sous la responsabilité de Pouvoirs organisateurs locaux composés eux aussi, pour l'essentiel, de laïcs¹.

Il en fut de même pour l'internat. En 1989, l'ASBL Communauté scolaire fut créée de toutes pièces. Elle recevait des Frères et par commodat l'ensemble des bâtiments et des propriétés de l'Institut Saint-Berthuin. Cela à titre gratuit, contre la mission de les entretenir, de permettre la poursuite de l'enseignement dans l'élan fondateur et de gérer l'internat. Grâce en particulier à des dons réguliers de la Congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes du District de Belgique-Sud, l'ASBL Communauté Scolaire, aujourd'hui formée uniquement de laïcs, a pu s'acquitter honorablement de sa tâche. Ses administrateurs, tous bénévoles et occupés dans les écoles à temps plein, n'ont jamais compté leurs heures pour mener la mission qui leur avait été confiée. Il leur appartient, entre autres, de trouver des fonds pour permettre à l'internat de fonctionner. En effet, ici comme ailleurs, le vieillissement des Congrégations a désormais supprimé toute aide.

Les effectifs ont chuté dans les internats. S'il y avait encore 300 internes de l'école secondaire en 1992, il n'y en a plus qu'une centaine aujourd'hui. L'internat de l'école primaire, lui, a été fermé il y a 3 ans, faute d'effectifs et de moyens suffisants pour le maintenir.

La population des internats a changé profondément aussi. Il y a 100 ans, les principales raisons d'un hébergement en internat étaient géographiques. A ces nombreux élèves, s'ajoutaient quelques-uns qui nécessitaient un suivi pédagogique particulier. Aujourd'hui, ces derniers élèves sont devenus majoritaires. Les raisons géographiques ont fondu avec le développement des moyens de communication et le groupe des élèves en difficulté scolaire, familiale ou affective s'est rendu très présent et exige un encadrement plus important.

Les bâtiments aussi posent question: toitures, chauffage, isolation, sécurité²... Le confort moderne exige des installations sanitaires rénovées. Les normes de sécurité incendie se font

¹ Au secondaire, le dernier directeur religieux était le Frère Martial Pierre jusqu'en 1972. A l'école supérieure, c'était le Frère André Vauquier en 1988.

² Des actes de vandalisme perpétrés en 1998 à la pédagogie des filles ont induit un vent de panique dont les conséquences ont inclus à l'époque une perte d'internes et le déménagement inopiné d'une aile de l'internat.

de plus en plus sévères. Nous avons abandonné des ailes anciennes. Nous nous sommes lancés dans un plan quinquennal de mise en conformité aux nouvelles normes : alarmes incendie, portes coupe-feu, dévidoirs, escaliers de secours... dont le budget dépasse les 30 millions. L'inspection de l'hygiène et des denrées alimentaires se fait, elle aussi, de plus en plus exigeante : par exemple, le mobilier en bois doit laisser la place à du nouveau mobilier métallique... Les normes changent mais aucune aide n'est octroyée pour entreprendre les travaux nécessaires !

Le niveau politique

Face à ces immenses besoins, non seulement nous ne recevons aucune aide, mais le système de discrimination de l'enseignement libre par rapport à l'enseignement officiel se fait de plus en plus violent. Les attitudes sectaires que nous croyions d'un autre siècle nous sont rappelées dans les médias, de manière non déguisée et de la bouche même de responsables et décideurs.

Les internats du libre ont été exclus du pacte scolaire de 1959³. Ils doivent se contenter de très peu : ceux d'au moins 30 internes reçoivent une dotation annuelle d'environ 600.000 francs, destinée à couvrir la moitié du salaire d'un gestionnaire. A cela s'ajoute un subside annuel de fonctionnement d'environ 17.000 francs par élève⁴. A Malonne, ce subside ne représente pas 5% de notre budget total... Pour les infrastructures, rien n'est octroyé.

Bilan financier

Maintenir un internat dans l'enseignement libre est une opération financière à risque. Forcément déficitaire, cette activité oblige les responsables à trouver en-dehors de l'internat des sources importantes de financement.

Chiffres tirés des comptes de résultats de l'année civile 1999

Pension annuelle moyenne payée à Malonne par un élève interne :	94.000 francs
Subvention de la Communauté Française :	17.000 francs
<i>Soit un montant total par interne de :</i>	<i>111.000 francs</i>

Pour 100 pensionnaires à Malonne, le coût réel d'un élève interne est de :

Frais de personnel (éducatif et ouvrier) :	119.000 francs
Nourriture :	34.000 francs
Chauffage, eau, électricité :	21.000 francs
<i>Soit un total individuel de :</i>	<i>174.000 francs</i>

Le budget présente déjà un déficit de 63.000 francs par élève⁵ ou de 6.300.000 francs pour un internat de 100 élèves ; à quoi il faut ajouter les assurances, les frais de bâtiment, les mises en conformité incendie, hygiène...

La Communauté française octroie 600.000 francs, il faut donc trouver 5.700.000 francs...

A Malonne, ce complément est atteint par la location des infrastructures pendant les congés scolaires, l'organisation d'un restaurant, et... la main tendue aux généreux donateurs, c'est-à-

³ Monsieur Hazette, Ministre de l'enseignement, l'a rappelé dans une rencontre qu'il a tenue à l'internat autonome de Forest avec les responsables des internats de tous les réseaux le 3 mars 2000. Dans l'introduction de son intervention, il a exclu d'emblée la question du financement des internats de l'enseignement libre, en reconnaissant qu'ils doivent subir les choix politiques posés en 1959 par ses prédécesseurs.

⁴ Les subsides de la Communauté française ne sont octroyés que pour les parents des internes qui se sont acquittés d'une pension comprise entre celle des internats officiels et le double de celle-ci, soit entre 67.010 et 134.020 francs.

⁵ L'audit du professeur de Rongé (U.C.L.) a mis en évidence les coûts individuels. Avec seulement 80 internes, le budget individuel dépasse les 200.000 francs. Il faudrait 250 internes pour trouver l'équilibre au niveau du fonctionnement, ce qui est encore insuffisant car les infrastructures nécessitent elles aussi des investissements.

dire la Congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes. C'est ainsi que les Frères ont vendu certains bâtiments aujourd'hui inutiles. Le produit de la vente a permis de prendre en charge quelques indispensables travaux du bâtiment. Mais ce qui a été vendu une fois ne pourra plus l'être une deuxième fois !

Les internats de l'enseignement officiel jouissent d'un tout autre régime. Leurs bâtiments sont pris en charge par la Communauté française. Leur personnel est entièrement payé par la Communauté française, avec des taux d'encadrement de l'ordre d'un éducateur pour 15 internes. La pension moindre payée par les parents couvre les frais de nourriture. En définitive, c'est le contribuable, qu'il ait ses enfants dans l'un ou l'autre réseau, qui prend en charge les internats officiels.

Parallèlement, on a pu entendre dernièrement, des responsables s'insurger contre l'éventualité de ce que l'enseignement libre soit le premier à profiter des fruits de la croissance⁶. Qu'il soit le premier à faire les frais de la disette communautaire n'aurait donc jamais dérangé personne ?

Du constat à la décision

De très gros efforts ont été fournis au niveau local : rationalisation des bâtiments utilisés, réduction du personnel (le taux d'encadrement actuel est d'un éducateur pour 35 internes), bénévolat de plusieurs responsables (dont plusieurs enseignants, le directeur de l'internat secondaire qui est en fait celui de l'école secondaire, l'économiste de l'internat qui est aussi celui de l'école secondaire...).

Un audit interne à l'Institut a été réalisé par un professeur d'université⁷ qui a mis en évidence la nécessité de dons extérieurs pour maintenir l'activité d'hébergement. Un autre audit, interne à la Congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes, vient de démontrer que cette aide ne peut plus venir d'elle. Les administrateurs de la Communauté scolaire ont dès lors refusé d'engager leur responsabilité personnelle en maintenant sur le site de Malonne une activité déficitaire.

Après l'internat Notre-Dame à Namur, la Providence à Ciney, Alzon à Bure, Saint-Roch à Ferrières, Champagnat à Couvin, la Providence à Champion... et bien d'autres, après 160 ans d'hébergement des jeunes à Malonne, avec émotion mais réalisme, l'assemblée générale de la Communauté Scolaire a décidé de fermer son activité déficitaire et de mettre sous le paillason la clé de l'internat de l'école secondaire⁸. Oui, le plus ancien internat de Wallonie fermera ses portes dès la rentrée prochaine.

Nous devons licencier le personnel de l'internat avec amertume. Nous saluerons de nombreux jeunes avec lesquels des liens profonds s'étaient tissés. Nous nous excusons auprès de leurs parents, du personnel et des fournisseurs. Nous tiendrons à disposition des internes une liste de kots sur Malonne et les références des derniers internats de la province de Namur⁹.

Que les décideurs politiques en tirent les leçons. Nous, laïcs, ne sommes plus capables de faire fonctionner ce qu'ils refusent de prendre en charge. Les Eglises n'ont pas de bas de laine dont nous profiterions. Que, si elle en a les moyens, la Communauté française prenne désormais en charge dans ses internats les situations que nous avons toujours eu beaucoup de générosité à accepter et encadrer. Il lui en coûtera bien plus cher. Mais pourrait-il en être

⁶ « Il est inacceptable pour les défenseurs de l'école publique de laisser d'abord l'école catholique se servir au buffet pour ensuite se partager les restes » peut-on lire en page 2 du journal « Le Soir » de ce mardi 22 mai.

⁷ Cet audit intitulé « viabilité financière de l'Institut Saint-Berthuin » a été mené par le professeur de Rongé pendant le premier semestre de l'année 2000. Il nous fut communiqué en août 2000.

⁸ En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'HENaC (Haute Ecole Namuroise Catholique) organisera sur un autre site l'hébergement de ses étudiants, éventuellement sous une autre forme.

⁹ Il n'y en a plus que 12 dans l'enseignement libre.

autrement quand en Belgique les jeunes ont moins de droits lorsqu'ils sont inscrits dans un internat libre que quand ils sont inscrits dans un internat officiel ?¹⁰

Nous lançons un appel à plus de justice. Quand sera-t-il entendu ?

Pour nous, il se fait tard. L'internat du secondaire sera fermé. Il demeurera sur le site de Saint-Berthuin quatre écoles qui accueillent déjà plusieurs centaines de jeunes de tous âges : l'école primaire d'application, l'école primaire spécialisée, l'école secondaire et les départements pédagogique et social de l'HENaC. La population scolaire est en croissance permanente depuis quelques années.

Il y demeurera aussi deux ASBL dynamiques : le Centre Sportif qui prend en charge la gestion de l'important complexe sportif basé sur la propriété, et « Accueil et Aide » qui gère notamment le restaurant « le Relais du Pèlerin ».

Pour l'école secondaire, c'est une nouvelle aventure qui est ouverte : celle de l'externat exclusivement. Une nouvelle population remplit déjà les murs de Saint-Berthuin : surtout locale et qui veut profiter d'une qualité pédagogique séculaire distillée au creux de la vallée du Landoir.

Nous vous remercions de porter ce message au loin, dans toute sa vérité.

*Pour la Communauté scolaire ASBL,
Yannick Dupagne,
président du C.A.*



¹⁰ La discrimination entretenue encore aujourd'hui ne serait-elle pas une atteinte à l'égalité des personnes prônée par la Charte des droits de l'homme ?